



## LES RADIOS COMMUNAUTAIRES, NOUVELLES ACTRICES DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

**A** partir du milieu des années 90, la multiplication des radios communautaires en Afrique de l'Ouest a véritablement bouleversé le paysage médiatique et déclenché un processus de refondation des rapports du citoyen à la chose politique. La production d'une information en langues locales sur la communauté, pour la communauté et par la communauté a suscité une démocratisation de la parole et une participation accrue des citoyens sur toutes les questions touchant à la vie politique locale et nationale.

A l'heure où les enjeux de développement se déplacent de plus en plus de l'échelle nationale à l'échelle sous-régionale, les radios communautaires sont amenées à jouer un rôle déterminant dans le renforcement de l'intégration ouest-africaine. Celles d'entre elles qui sont situées dans les périphéries nationales et qui émettent jusque dans le pays voisin s'impliquent d'ores et déjà fréquemment dans la gestion d'enjeux transfrontaliers.

Dans ces espaces en effet, la prise en charge de problématiques telles que la prévention des conflits, la santé humaine et animale, ou encore la gestion des ressources naturelles requiert une approche transfrontalière. Grâce à l'usage des langues dites locales, qui contrairement au français, à l'anglais ou au portugais peuvent être comprises de part et d'autre des frontières nationales, les radios communautaires sont en mesure d'informer et de communiquer efficacement en direction des populations concernées.

En particulier, la promotion des solidarités historiques et culturelles entre communautés constitue un puissant outil de renforcement de la cohésion sociale et de la paix. En ouvrant les débats sur une base transfrontalière, les radios communautaires peuvent par ailleurs faire remonter au niveau national des problèmes locaux provoqués par l'incohérence des politiques et réglementations entre Etats voisins.

La couverture de ces enjeux transfrontaliers par les radios communautaires se heurte néanmoins à certains défis. Elle nécessite notamment des moyens financiers additionnels permettant aux journalistes de se déplacer de l'autre côté de la frontière et de produire des émissions de qualité. Le traitement de thèmes sécuritaires sensibles ou de différends entre pays requièrent par ailleurs un niveau de professionnalisme, une maîtrise des enjeux et une connaissance d'aspects législatifs et réglementaires qui la plupart du temps font défaut au personnel de ces radios.

Nonobstant ces contraintes, les radios communautaires pourraient utilement contribuer à donner au processus d'intégration régionale la base populaire qui lui fait actuellement défaut. Une collaboration renforcée entre radios communautaires et organisations sous-régionales permettrait de vulgariser à grande échelle le contenu des politiques, réglementations et programmes mis en œuvre par les organisations sous-régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Les stratégies d'information et de communication de ces organisations gagneraient en effet à s'appuyer davantage sur les canaux existants, utilisés et légitimés par la base, parmi lesquels figurent en première place les radios communautaires.

Au-delà, une plus grande appropriation populaire des enjeux de développement de la sous-région ouvrirait de nouvelles perspectives pour l'émergence et l'affirmation d'une citoyenneté ouest-africaine. Mieux informées de l'évolution de l'agenda politique ouest-africain et de ses enjeux, les populations seraient davantage en mesure d'interpeller leurs gouvernements sur la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre les engagements pris au niveau sous-régional. Bénéficiant d'un meilleur ancrage populaire et d'une légitimité accrue, les institutions sous-régionales véritablement tirées par leurs citoyens, se trouveraient en retour renforcées dans leurs capacités de négociation vis-à-vis des Etats membres et de partenaires extérieurs.

## FRONTIÈRES ET INTÉGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Enfin, les radios communautaires pourraient aider les responsables politiques et parlementaires des institutions sous-régionales à mieux prendre en compte les réalités de terrain en se faisant l'écho du vécu et du point de vue des populations.

De nouvelles perspectives ont récemment été ouvertes quant à l'avènement d'une telle collaboration entre radios locales et organisations sous-régionales avec la création au cours de l'année 2006 de deux réseaux transfrontaliers de radios communautaires respectivement entre la Gambie, le Sénégal, la Guinée Bissau et entre le Mali et le Burkina Faso. Nés dans le cadre du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) de la CEDEAO, ces réseaux se donnent pour mission d'assurer l'information et la communication de proximité au service de l'intégration régionale, du développement et de la promotion de la coopération transfrontalière.

Afin de pouvoir assumer efficacement leur mission de service public, ces initiatives locales doivent toutefois pouvoir bénéficier de conditions favorables, notamment sur les plans financier et juridique. Le traitement de l'information de nature sous-régionale, sa traduction en langues locales et la production des émissions engendrent des coûts additionnels que les radios communautaires, à but non lucratif, ne peuvent assumer. Il y a donc lieu d'envisager la mise à disposition d'un budget d'accompagnement pouvant prendre la forme d'un fond spécial au niveau sous-régional.

Sur le plan juridique, un statut spécial devrait être reconnu à l'échelle de la CEDEAO pour les radios engagées dans le traitement des enjeux transfrontaliers et sous-régionaux afin de les crédibiliser vis-à-vis des Etats et des partenaires au développement. Les réseaux transfrontaliers de radios communautaires situés dans différents pays devraient également pouvoir bénéficier d'une existence juridique au niveau supranational, ne serait-ce qu'afin de pouvoir sécuriser le fonctionnement de leur trésorerie.

Dans tous les cas, le législateur devra porter une attention particulière à la situation d'équilibre que les radios communautaires se doivent de maintenir entre leur ancrage communautaire d'un côté et de l'autre l'élargissement de leur mission de service public à d'autres échelles. Les mesures réglementaires et financières adoptées devront donc être suffisamment attractives pour inciter les radios communautaires à devenir actrices du processus d'intégration sous régionale tout en s'assurant qu'elles restent avant tout des instruments au service de leur communauté.

EN SAVOIR PLUS

[www.afriquefrontieres.org](http://www.afriquefrontieres.org)

Contact : Florent ARRAGAIN  
Enda-Diapol ✪ Chargé de programme « Intégration  
sous-régionale et coopération transfrontalière »  
E-mail : florent.arragain@endadiapol.org